

désir qu'on lui exprimait. » Le brahmane répondit à sa femme : « N'avez-vous pas appris que le roi a rendu une ordonnance interdisant aux gens de venir mendier auprès du roi ; seuls les ambassadeurs des pays lointains peuvent être admis en sa présence et on leur donne des provisions des greniers ; mais si d'autres hommes mendient, ils seront tous décapités. » Le brahmane répondit (encore) à sa femme : « Si aujourd'hui je voulais chercher un apaisement (à mes souffrances en mendiant auprès du roi), je serais au contraire en péril de mort ; au moment où je mettrais mon espérance en un autre (à savoir le roi), je me verrais honteusement perdu. » Sa femme lui répondit : « Puisque les ministres ont promulgué partout une ordonnance aux termes de laquelle seuls les ambassadeurs étrangers pourront venir, tandis que cela sera interdit aux autres hommes, il vous faut dire : Je viens en qualité d'ambassadeur étranger et je désire voir le grand roi ; alors on vous donnera à manger. »

Le brahmane suivit donc le conseil de sa femme ; il prit un bâton d'ambassadeur, se coiffa d'un bonnet d'ambassadeur et se rendit à la porte du palais du roi. L'officier de la porte lui demanda : « D'où venez-vous ? [» Il répondit : « Je suis un ambassadeur qui vient d'un pays lointain. » L'officier de la porte informa le roi et lui exposa toute l'affaire. Aussitôt on donna audience (au brahmane)] (1). D'où venez-vous ? Maintenant dans les seize royaumes le prix des céréales et du riz est devenu fort élevé et chacun se garde dans son territoire ; par où êtes-vous arrivé ? De quel royaume venez-vous ? » Quand l'officier lui eut posé toutes ces questions, le brahmane répondit : « J'ai entendu parler de la vertu subjuguante du roi et c'est pourquoi je me suis chargé de venir en ambassade. » L'officier lui demanda encore : « Dans ce royaume-ci peut-on voir cet autre

(1) La partie du texte que j'ai mise entre crochets ne paraît pas être à sa place.